

ignorance parfaites. Nous avons eu dans le temps une certitude complète du désaveu de leurs supérieurs et de la correction qu'ils leur ont faite.

"Nous n'aurions pas manqué, l'année dernière, de vous informer, monseigneur, de la cause de la sédition de Niagara, s'il y en avait eu d'autre que l'ivresse de quelques soldats de la garnison le jour qu'arriva l'émotion, et peut-être la régularité du sieur de Rigauville, nouveau commandant, pour la discipline militaire qui avait été un peu négligée.¹ Cet officier se comporte fort bien dans son poste, où il fait faire le service aussi exactement que dans une place de guerre. Nous n'avons que de très bons témoignages à vous rendre de sa conduite.

"Nous joignons à cette dépêche les expéditions des procès qui ont été faits aux séditeux. Il est vrai que le conseil de guerre tenu à Montréal à leur occasion a fait une faute de n'avoir pas fait exécuter sur le champ les jugements prononcés contre les coupables. Les officiers qui le composaient croyaient alors qu'il était nécessaire d'attendre l'arrivée de l'exécuter, n'étant point instruits de la disposition de l'ordonnance à cet égard. M. de La Corne, qui commandait alors (à Montréal), pensait avoir pris de justes mesures pour empêcher qu'ils n'échappassent à la justice. Il prit l'avis du conseil de guerre, qui décida que le crime était si grave qu'il méritait un châtement tout des plus sévères. Pour vouloir trop bien faire, ces messieurs se sont trompés. C'est tout ce que nous pouvons leur imputer.² Il est vrai que M. de La Corne, comme comman-

¹ M. de Beaucours (Boisberthelot de Beaucours), qui succéda à M. de La Corne comme commandant à Montréal, paraissait avoir une petite idée des soldats de la colonie, au point de vue de la discipline militaire : " Dans le recensement que j'ai fait faire des milices de ce gouvernement, il s'est trouvé trois mille hommes en état de porter les armes. Mais il y en a beaucoup qui ne sont point armés, dont il y a une partie qui ne sont guère en état d'acheter des armes. Quoique nous n'ayons que de petits malingres de soldats, ils sont encore la plupart mutins, séditeux et incorrigibles. Le châtement ne les réduit que peu, et la facilité qu'ils ont à désertir par le moyen des Sauvages, surtout du Saut, leur inspire ces mauvais sentiments." (Lettre de M. de Beaucours au ministre, Montréal, 2 oct. 1735.)

En général, on paraissait attribuer ce manque de discipline à ce que les soldats n'avaient pas de casernes et logeaient chez les habitants. Je lis dans un mémoire daté de 1737 : " Il est d'une importance extrême que les troupes soient mieux disciplinées qu'elles ne le sont, que le soldat soit mieux entretenu, plus veillé, qu'il prenne l'air militaire qu'il n'a point, et qu'il soit plus souvent exercé. Mais il sera assez difficile d'y parvenir, si on ne caserne les troupes à Québec et à Montréal." (Vol. 67.)

M. de Beauharnais écrit à la cour le 3 oct. 1738 : " On ne parviendra pas à contenir le soldat et à veiller à ses démarches, étant logé chez l'habitant, comme s'il était caserné.... " (Vol. 69.)

Il écrit encore le 4 oct. 1740 : " Le moyen le plus sûr pour maintenir une exacte discipline et contenir les soldats, c'est d'avoir des casernes, parce qu'étant logés chez les habitants, ils mangent ensemble ce qu'ils peuvent gagner de part et d'autre, et s'enivrent le plus souvent : à quoi les officiers ne peuvent remédier. La plupart vont travailler aux forges de Saint-Maurice, dans les côtes, et sont employés aux travaux du Roi ; ce qui contribue encore à les déranger : et c'est ce qu'on ne peut éviter." (Vol. 74.)

² On dirait que Beauharnais et Hocquart regrettent et veulent faire oublier les